3.1.12P - Engagements:

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

<u>Important</u>: Le justificatif du montant de la participation aux frais devra être retiré sur demande et ce, <u>exclusivement</u> lors des vérifications administratives.

3.3.2. - Ordre de départ -

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1. conforme au règlement standard FFSA

4.3P. ASSSISTANCE

En aucun cas une assistance doit être une gène pour autrui les zones seront déterminées au road book, le non respect entraînera des sanctions prévues au règlement standard des rallyes.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5 P- PUBLICITE -

Publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement.

Particulier.

ARTICLE 6P. - SITES ET INFRASTRUCTURES -.

6.1P. - Description:

Le Rallye d'Envermeu représente un parcours routier de 129,930 Km, il est divisé en 3 sections, il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 41,100 Km. Soit 32% d'E.S. (Val Piquet 7 Km. Et Le Bucq 6,700 Km.). L'itinéraire, l'assistance et l'horaire figureront dans le Road book.

Le Road book sera disponible pour les concurrents régulièrement engagés, voir programme du Rallye, il sera partie intégrante du règlement particulier.

6.2P.RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le vendredi 5 Mars de14 H à 18 heures, le samedi 6 Mars de 9 heures à 18 h00 AVEC 3 PASSAGES AUTORISES.

Les concurrents apposeront de façon parfaitement visible l'autocollant reconnaissance <u>obligatoirement</u> sur la vitre arrière droite soit, côté navigateur, ils devront s'arrêter à chacune des injonctions contrôleurs.

ARTICLE 7P - DEROULEMENT DU RALLYE -

7.2P - Dispositions Générales Relatives aux Contrôles -

7.2.11P - Les Signes distinctifs des Commissaires sont :

- * commissaires de route combinaison blanche
- * chef de poste chasuble

ARTICLE 8P. - RECLAMATIONS - APPELS -

Conformes au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. - CLASSEMENT -